



Des coopératives pour freiner l'exode rural

Texte et photos de Nicolas Mesly

Au moment où le premier ministre du Québec, Jean Charest, dirigeait une délégation de 150 personnes dans la capitale politique de la Chine, Pékin, et sa capitale industrielle, Shanghai, en septembre dernier, une délégation chinoise en visite au Canada faisait un stop crucial à Montréal, au quartier général de La Coop fédérée. Car si le « miracle » économique chinois soulève les espoirs d'un marché mirobolant, le géant jaune risque une implosion sociale.

Depuis que le Parti communiste chinois (PCC) a levé le rideau de bambou sur le reste du monde, au début des années 80, l'écart se creuse rapidement entre les provinces riches de la côte et les régions pauvres de l'intérieur du pays. Cet écart de richesse provoque de graves tensions entre les

citadins qui gagnent un salaire trois fois plus élevé en moyenne que les quelque 800 millions de paysans. Ces derniers délaissent la campagne au rythme « officiel » de 8 millions par année depuis 2000. Pour freiner l'exode rural vers les mégapoles et pour mieux répartir la richesse, le PCC est en train de rédiger une loi sur les coopératives agricoles.

« Nous concluons que les différences entre une coopérative et une compagnie à capital-actions sont que les profits sont partiellement retournés aux membres et, ensuite, que chaque membre a droit à un vote. Toutefois, ce privilège ne m'apparaît pas comme un incitatif suffisant. Quel est « le » facteur fondamental pour attirer les agriculteurs dans une coopérative? C'est une question névralgique pour notre pays », demande

Han Jun, chef de la délégation chinoise et directeur général du Centre du développement de la recherche au Conseil d'État. Après dix jours de visite au Canada, la délégation chinoise composée d'une quinzaine de personnes n'avait toujours pas de réponse satisfaisante. Elle lui a été donnée *in extremis*, la veille de son retour en Chine.

« Comme producteur d'œufs, ma coopérative me fournit un volume de moulée pour mes oiseaux. Le volume de moulée acheté détermine ma ristourne. Mais cette ristourne, c'est comme un bonus. Si j'achetais ma moulée d'un acteur privé, c'est lui qui empocherait tout. Mon intérêt fondamental d'être membre d'une coopérative, c'est d'abord la qualité du service, la qualité des produits, et ensuite, la ristourne », explique Ghislain Cloutier, premier vice-président de La Coop fédérée.

Cet aspect capital enfin clarifié, la question de la répartition des profits, soit le pourcentage de ristournes retourné aux membres et le pourcentage gardé par la coopérative, a été soulevée. « Ces pourcentages relèvent des conseils d'administration et dépendent de la rentabilité des secteurs. Le domaine agricole exige d'énormes investissements. Les investissements collectifs des producteurs dans leur coopérative frisent le milliard de dollars au Québec », a indiqué de nouveau Ghislain Cloutier.

Durant la réunion de trois heures, plusieurs questions à saveur économique ont été abordées, dont la non-rentabilité du secteur agricole canadien. « La rentabilité du secteur agricole est faible partout dans le monde. Nos compétiteurs bénéficient d'importantes subventions, ce qui nous préoccupe énormément », a indiqué Mario Hébert, économiste principal à La Coop fédérée. Manufacturière du monde, la Chine a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2001 et doit se plier elle-même aux règles du jeu.

Les engagements sociaux des coopératives agricoles québécoises ont aussi fortement retenu l'attention de la délégation chinoise. Et celle-ci songe à enchaîner ce principe coopératif dans la nouvelle loi. La Chine a déjà connu « un âge d'or » des coopératives agricoles, appelées équipes de production ou brigades, après une réforme agraire instaurée dans les années 50. Ces petites unités locales partageaient leur « bol de riz en fer », à savoir que la communauté prenait en charge les plus démunis.



Hong Kong est aujourd'hui une des vitrines capitalistes de la Chine.

Toutefois, durant « le grand bond en avant » promulgué par Mao Tsé-Toung, ces petites coopératives ont été forcées à s'agglomérer en entités de 10 000 à 100 000 personnes et leurs ordres de production agricole étaient téléguidés directement de Pékin. « Les producteurs du nord du pays étaient obligés de faire pousser du riz alors que c'est impossible. Entre 1959 et 1962, 33 millions de personnes sont mortes de faim. C'est pire que l'Holocauste! », explique Peter Calkins, sinologue au Centre de recherche en économie agro-alimentaire (CRÉA) à l'Université Laval, qui accompagnait la délégation chinoise. « Le gouvernement chinois va donc créer des coopératives nouveau style en tenant compte des erreurs passées. »



Le séjour de la délégation chinoise au Canada était organisé par le Centre d'études des coopératives de l'Université de Saskatchewan et parrainé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Avant de les quitter, M. Han Jun a lancé une invitation aux participants de La Coop fédérée à visiter la Chine.

Une délégation chinoise, chargée de rédiger une nouvelle loi sur les coopératives agricoles, visitait le siège social de La Coop fédérée le 16 septembre dernier.